

L'Ordre de Malte au delta du Rhône

I. — PRÉSENTATION D'ENSEMBLE

Lorsque, sur les conseils d'André Villard, il y a maintenant bien des années, j'ai entrepris le dépouillement, en vue d'une thèse de doctorat d'Etat¹ de la section moderne du fonds de l'Ordre de Malte aux A.D. des Bouches-du-Rhône, il s'est très vite vérifié que les pays bas rhodaniens allaient, de très substantielle façon, étayer l'entreprise. Camargue et Crau représentaient en effet 16 % de l'ensemble du revenu foncier des 75 commanderies de la langue de Provence (Grands Prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse administrativement associés), soit environ 250.000 livres tournois sur un total de 1.700.000 livres à la veille de la Révolution.

Une confortable série de Visites générales, en moyenne une par décennie, a permis d'établir de ces biens « maltais » au delta un inventaire précis². En simplifiant à l'extrême, on distinguera :

1. *Le secteur de Crau* qui ne représente qu'environ 12 % du revenu foncier de l'Ordre au bas Rhône, mais doué d'une forte originalité qu'il tire à la fois de sa spécificité géographique et d'aptitudes fonctionnelles trop rigoureusement spécialisées : terrains de parcours hivernaux pour les ovins camarguais à l'époque où les herbages du delta sont constamment menacés par l'inondation.

1. Soutenue le 30 mai 1970 devant la faculté des Lettres de l'université de Paris sous le titre : *Economie et société en France méridionale. Les Grands Prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse de l'Ordre de Malte.*

2. Carte, d'après les travaux de l'auteur dans E. BARATIER et M. VILLARD, *Répertoire de la série H, 56 H, Grand Prieuré de Saint-Gilles*, Marseille, 1966 entre p. X-XI.

2. *Le secteur camarguais* (au sens large du terme) : ensemble complexe de terres labourables, de marais et d'étangs, en superficies relatives changeantes au gré de l'inondation fluviale et de l'offensive marine. Associé en Camargue propre aux deux bras essentiels du delta, au voisinage desquels se localisent les meilleurs sols cultivables, il se dilate vers l'ouest jusqu'aux approches d'Aigues-Mortes en d'immenses surfaces amphibies périodiquement submergées par les crues du Vidourle.

Différents travaux d'arpentage, et notamment ceux qu'entreprend en 1765-66 le géographe Louis Seguin concernant les meilleures terres de la rive languedocienne du Petit Rhône — l'évaluation des paluds se révèle évidemment plus aléatoire —, permettent d'estimer à 24.000 hectares, dont 2.300 en terres de labour, la totalité de la superficie hospitalière du delta. L'Ordre détiendrait environ 8 % du seul terroir de la communauté d'Arles. Un inventaire exhaustif exigerait de mentionner certains revenus de nature seigneuriale qui ne sont plus que d'une très mince rentabilité. Il s'agissait donc pour l'Ordre au bas Rhône, d'une propriété essentiellement tirée du « domaine proche », sans doute significative de la prépondérance de l'alleu au voisinage méditerranéen dans les siècles médiévaux où sa richesse foncière s'est constituée.

S'agissant, en seconde démarche, d'estimer en valeur les biens de l'Ordre, et partant d'un tableau des catégories de possédants de 1687 déjà mis à profit par R. Bachrel, nous sommes parvenu à la conclusion qu'à cette date, ils représentaient environ 9,5 % du capital foncier de l'entier terroir d'Arles et 62 % de la propriété d'Eglise, cette situation s'étant maintenue, pour l'essentiel, jusqu'à la Révolution.

Un recensement complet du capital immobilier de l'Ordre devrait encore tenir compte de ces « mas » qui accompagnent, au plat pays, chaque unité d'exploitation de quelque importance (le grand mas de Saliers entre autres) ; d'autre part, de ces imposantes résidences arlésiennes (maison de Sainte-Luce, hôtel Grand-Prieural, aujourd'hui musée Réattu), véritable

quartier urbain « maltais », portant témoignage d'une richesse bien assise et solidement administrée.

Terres labourables, marais confortables, propriétés bâties, c'étaient là autant de manifestations concrètes de prestige et d'heureuses perspectives de revenus complémentaires qui ont, aux temps modernes, incité bien des Maisons de vieille noblesse du pays d'Arles à se perpétuer dans l'Ordre, et des nobles plus récents à y faire leur entrée.

Détenir ainsi 2.000 hectares de bonnes terres de labour placées sous l'immédiate menace du fleuve et, s'agissant particulièrement du Petit Rhône, en quasi continuité territoriale de la sortie d'Arles à l'entrée au terroir des Saintes-Maries, c'était l'obligation, inéluctable et onéreuse, d'entretenir sur des distances considérables les « chaussées » protectrices. Mais le rôle des chaussées ne se limitait pas à défendre les domaines de l'irruption des eaux fluviales et, à l'occasion, de l'invasion marine. Elles constituaient, notamment en temps d'inondation, un éventuel refuge et un précieux « parcours » pour les ovins. D'un autre point de vue, elles offraient le moyen le plus habituel de jonction, et il est surtout question ici du secteur occidental, entre la mer et le pays d'Arles :

— soit par leur utilisation directe comme voie de terre,

— soit comme chemin de halage pour la navigation de faible tonnage qui remonte encore le Petit Rhône : barques de marchands catalans attirés par la foire de Beaucaire, et surtout remontée des « sels du Roy » fabriqués à Peccays, source de conflits multiples et prolongés entre le Grand-Prieuré et la Ferme Générale.

II. — LE DOMAINE « MALTAIS » : DESCRIPTION ET EXPLOITATION

DESCRIPTION

Nous avons pu tirer parti de certains documents figuratifs dont les exceptionnelles qualités techniques et la remarquable conservation nous ont procuré du milieu Camarguais des XVII^e et XVIII^e siècles une connaissance immédiate et vivante.

On y retrouve à partir du fleuve les éléments structuraux caractéristiques de toute grande propriété camarguaise.

1. *Les ségonaux*, en bordure immédiate du lit fluvial moyen. Zone d'alluvionnement, recouverte au moindre gonflement des eaux, représentant souvent une conquête de l'inondation ayant détruit les chaussées antérieures, réédifiées latéralement.

2. *Les chaussées*.

3. *Les terres labourables* avec leurs mas, établies sur d'anciens bourrelets d'alluvions correspondant à des lits fluviaux oblitérés. Bonnes terres à froment, à 2-3 m d'altitude moyenne.

4. *Les herbages et marais*, immense secteur, aux frontières relatives très changeantes.

L'EXPLOITATION DU DOMAINE MALTAIS

On sait que le delta, grâce au rajeunissement périodique de ses terres de labour par l'alluvionnement, en dépit de fréquentes catastrophes, tient une place de choix dans la production frumentale méditerranéenne. Les domaines de l'Ordre n'y font pas exception, comme pourraient en témoigner, consignés dans les livres de comptes, certains des inventaires obligatoirement dressés au décès des commandeurs.

C'est par le souci de préserver cet état de choses estimé, pour l'essentiel, satisfaisant, que se détermine la majeure part des pratiques agraires.

L'examen de notre documentation spécifique, notamment une assez remarquable série de baux d'affermage, nous en permettrait une analyse assez poussée. Rappelons seulement que la règle fondamentale de tout aménagement céréalier correct reposait sur le scrupuleux respect de l'assolement biennal avec jachère. Le « restoublage », c'est-à-dire le fait d'emblaver de nouveau une parcelle venant de fournir une moisson appauvrirait

excessivement le sol et, en l'absence d'une fumure suffisante, compromettrait gravement les récoltes prochaines. Bien entendu, le chaume des jachères était préparé, tout au long de l'année, par un certain nombre de labours ou « raies », fixés de façon précise dans les contrats, à recevoir les prochaines semailles.

Cependant, tout en maintenant avec fermeté le principe des deux soles à culture alternée, avait été admise, de longue date, la nécessité de consentir aux fermiers certains adoucissements rigoureusement définis. Le locataire-exploitant était volontiers dispensé de procéder dès janvier aux premiers labours d'entretien, sur certaines portions limitées des jachères, ainsi laissées en « margalières » ; le margal, ou fausse ivraie, étant volontiers considéré comme un « pâturage exquis » à l'intention des jeunes bêtes à laine. Il était encore loisible au fermier de convertir en prairie annuelle, ou pasquier, une très faible proportion des terres labourables. On y semait une légumineuse, la vesce noire ou barjalade, à laquelle on reconnaissait le grand mérite de ne pas appauvrir la terre. Enfin, on avait recours à la pratique, encore très restreinte, de la luzernière, après laquelle la parcelle concernée pouvait éventuellement être enssemencée plusieurs années consécutives, avant sa réintégration au système biennal.

Sans doute cette pratique céréalière ainsi sommairement évoquée, reste-t-elle, en fin du XVIII^e siècle, pour l'essentiel, fondamentalement inchangée. Cependant, l'étude comparative des baux successifs de certaines Commanderies révèle alors un léger, mais très net, accroissement des « profits » concédés aux fermiers, en même temps que leur liberté d'exploitation tend à grandir. Ne seraient-ce pas là quelques indices concrets d'un très modeste début de transformation de l'économie agraire traditionnelle ?

Toutefois une effective augmentation de la productivité frumentaire moyenne demeurait pour longtemps dans l'étroite dépendance des possibilités d'engraissement des terres labourables, et le troupeau ovin y tenait un rôle presque exclusif.

Pour le nourrir, chaumes des jachères, pasquiers et luzernières ne pouvaient être qu'une ressource d'appoint. La grande propriété malthaise disposait heureusement des Coussouls de Crau et des herbages camarguais, avec possibilité, quand ceux-ci étaient stérilisés par la sécheresse estivale, de mordre sur les lisières des marais.

Si le complexe terres labourables, herbages et marais constitue de très loin l'activité agraire de base, il convient cependant de dire un mot des « plantations ».

On imagine fort bien que la vigne n'occupe au delta qu'une place très limitée. Toutefois, en dépit de sa médiocrité quantitative et qualitative, elle n'en reflète pas moins les grandes oscillations conjoncturelles qui caractérisent son voisinage languedocien. Le dernier tiers du XVII^e siècle se caractérise par un recul sensible du vignoble, au profit des emblavures, même s'agissant de conditions de sol estimées favorables, particulièrement en périphérie du delta. Si la conjoncture viticole se retourne, au niveau général dans les environs de 1730, pendant longtemps elle ne touche que timidement la Camargue, chaque unité d'exploitation se satisfaisant d'assurer bon an mal an les « besoins du ménage », étant assurée de trouver au voisinage languedocien la boisson à bon marché.

Cependant, cette proximité elle-même, à mesure qu'on avance dans le siècle, paraît bien avoir incité les propriétaires du delta à céder au courant pour s'engager dans la plantation spéculative, au moins là où les conditions naturelles n'étaient pas notoirement hostiles. Synchroniquement, se précisent des innovations techniques, inspirées du grand voisinage dont la plus significative consiste à substituer le labour au piochage traditionnel. La Visite générale de Saliers en 1743 fait référence à une « vigne de 40 cesterées, divisée en 4 carrés par allées en croix... et, ayant été plantée à la façon de Saint-Giles, on la labore... ». Autant que nous puissions en juger, « l'intercycle » de baisse des prix du vin qui débute de façon si brutale en 1779 pour se poursuivre sur une décennie, ne paraît pas avoir exercé sur cette poussée viticole une influence sérieusement restrictive.

LE RÔLE DES EAUX ET LEUR AMÉNAGEMENT DANS LES DOMAINES DE L'ORDRE

Il y aurait évidemment ici matière à de larges développements. L'économie agraire du delta, fondée sur l'essentielle solidarité des labours, herbages et marais, dépend étroitement d'un correct aménagement des eaux. Un double système « d'arrosage et de vidange », parlant des bras fluviaux et se terminant aux étangs, s'imposait comme la condition essentielle du bon fonctionnement agraire. Chaque exploitation importante des Hospitaliers s'en trouvait dotée. Maintenir ce complexe en bon état de marche, et le réédifier après inondations et invasions marines, représentait un souci majeur qui occupe dans notre documentation une place considérable.

Il nous a été possible de suivre celles-ci d'assez près au long de ces deux siècles. Sans doute, leur position chronologique est-elle en priorité déterminée par les perturbations les plus dramatiques. La catastrophe des 30 novembre - 1^{er} décembre 1755, « l'inondation du siècle », a commandé un effort spécialement considérable. Cependant, dépassant les impératifs exceptionnels s'affirme, dès les années 1730, la réalité d'une entreprise de rénovation ample et systématique. L'essentiel en était constitué par la substitution de la pierre à l'usage traditionnel du bois partout où l'opération était souhaitable et possible.

Opérations sans doute onéreuses, mais c'était le moyen le plus assuré de maintenir les fermages au niveau où paraissait devoir les hausser la conjoncture générale. La spectaculaire ascension de la rente foncière facilitait corrélativement l'entreprise, alors que la montée du prix des matériaux demeurait modeste, et que la rémunération de la main-d'œuvre, si considérable dans l'élaboration des « prix-faits », s'affirmait quasi stagnante.

III. — LES CHAUSSÉES FLUVIALES - LEUR AMÉNAGEMENT

Edifiées pour l'essentiel en terre battue avec « fourrage » de tamaris, elles se révélaient d'une vulnérabilité extrême, particulièrement lors des brutales averses d'automne après la longue sécheresse estivale.

Aussi dès les premiers signes d'une prochaine « grosseur » du Rhône, l'inquiétude apparaissait chez les propriétaires et l'on prenait toutes dispositions pour assurer la « veille aux chaussées ». Mais, surgissant une menace très sérieuse, si nombreux fussent-ils « valets et terraillons », aux moyens dérisoires, étaient dans l'impossibilité d'assurer l'efficace colmatage des brèches naissantes et, bientôt, s'imposait le complexe et onéreux problème des « réparations », obsédant souci des administrateurs.

Le procédé habituel de réparation, le significatif « reculat », consistait à céder à l'action érosive du fleuve, maxima sur les secteurs de rive concave des méandres, en reconstituant en arrière la portion de chaussée ruinée, la nouvelle digue de terre battue s'articulant vers l'amont et l'aval aux secteurs restés en place. Le procédé comportait bien des avantages, les matériaux s'en trouvaient sur place, permettant d'affronter les menaces les plus immédiates et la dépense en était relativement freinée. Cependant, il ne manquait pas d'adversaires : le fleuve ne tardait guère à éroder la portion de chaussée récemment réédifiée, obligeant à rétrécir une nouvelle fois la superficie déjà limitée des terres de labour, au détriment des mêmes riverains, de moins en moins disposés au sacrifice. D'où la faveur grandissante de la technique du pavage ou « caladat », impliquant de briser la violence du flot au lieu de faire retraite. Mais le procédé était très onéreux. Il nécessitait un volume de pierres très vite énorme, extrait des carrières de Moleyres, près Beaucaire.

Mais deux séries de circonstances, au-delà de 1750, n'en ont pas moins soutenu son extension :

— la fréquence et la gravité des ruptures rendant illusoire et intolérable la reconstruction en recul de la digue de terre ;

— la conjoncture plus nettement affirmée d'ascension en longue durée de la rente foncière, élargissant les disponibilités financières et stimulant l'initiative.

Sa progression pourrait être suivie de très près, particulièrement sur la rive droite du Petit Rhône ou le Corps des chaussées du Grand-Prieuré reprend, à la suite de la catastrophe du 30 novembre 1755, spécialement au-delà de 1765, par ses seules forces, après l'échec d'une société commune regroupant propriétaires et communautés, une politique amplifiée et systématique de réfection par pavage. Il n'est pas possible, ici, d'en suivre de près les manifestations, comme le permettrait une magnifique documentation comptable, approximativement sans lacunes de 1765 à la Révolution :

— Comptes des « voies de pierres » achetées à Moleyres avec prix unitaires d'achat et de nolis.

— Comptes des « journées » consacrées aux chaussées. Pour chaque opération, nous possédons l'indication du lieu de travail, la composition nominative des équipes recrutées avec par travailleur embauché, le nombre des journées-faites, le montant nominal du salaire quotidien. Equipes de deux types :

- Masculines : il s'agit des « terraillons » dirigés par le « baile ».
- Féminines : « filles » et souvent enfants coupant les tamaris ou transportant la terre extraite des ségonaux et des labours.

Quand débute la Révolution, l'Ordre est enfin parvenu, guidé par des principes rigoureux « d'administration constante » au grand œuvre de réfection de l'endiguement par caladat. Marginalement à ce souci spécifique, la comptabilité du Corps des chaussées apportait une contribution d'un certain intérêt à l'histoire socio-économique. Nous ne retiendrons, en quelques lignes, que la possibilité d'avoir pu suivre sur les

trente dernières années précédant la Révolution, en remarquable continuité sérielle, le rythme des salaires journaliers en argent versés aux terrailleurs travaillant à la réfection des chaussées.

Au-delà de fluctuations de détail commandées par le court terme, pour cette période, le salaire nominal moyen nous a paru s'être haussé d'environ 30 %, passant de 22 à 26 sols pour la journée d'hiver, de 30 à 40 sols en été. Non qu'on en puisse tirer de conclusion générale sur l'évolution du salaire nominal chez le travailleur agricole camarguais. Le terrailon, recruté parmi les journaliers en cas de rupture des chaussées, devient temporairement un « spécialiste » et l'urgence du péril lui permet, en mesure variable, de négocier le taux de sa rémunération. Quant à l'appréciation de son salaire réel par rapprochement avec les prix du blé arlésien donnés par P. Véran, nous avons conclu à son maintien, voire à sa très légère augmentation.

Mais ces observations ne peuvent concerner que le salaire masculin. Le travail des « filles » demeure invariable, été comme hiver à 12 sols, tout au long de la période. Si bien que par discontinuité de l'emploi sur les chaussées et baisse en valeur réelle du salaire féminin, la situation matérielle du ménage de terrailleurs camarguais ne devait guère être meilleure que celle du couple agricole arlésien qui, encore d'après P. Véran, s'aggrave sensiblement de 1750 à 1789³.

IV. — MOUVEMENT DU REVENU FONCIER EN CAMARGUE MALTAISE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Il s'inscrit à l'intérieur d'une incontestable et, pourrait-on dire, « classique » périodisation.

3. P. VÉRAN, *Statistiques d'Arles* (Bibl. mun., ms. 492). Notaire arlésien, écrivant sous le Premier Empire.

1. 1613-1657

Phase d'ascension (A) qui a vraisemblablement débuté courant xvi^e siècle. Le revenu, considéré ici dans sa stricte valeur nominale, en dehors de tout réajustement monétaire, passe de 46.160 l. à 160.900 l. Montée sensiblement plus forte que celle du froment arlésien, suggérant des hypothèses optimistes sur le plan de la production céréalière moyenne, et s'accordant volontiers avec le thème d'une évolution démographique encore ascendante.

Particulièrement pour les dernières années, il paraît bien que sous la stimulation de la montée des prix, la culture frumentaire en Camargue soit parvenue, dans le contexte technique du temps, à sa rentabilité maximale, tandis que le revenu global des Commanderies du delta atteint 34 % de l'ensemble du Grand-Prieuré.

2. 1657-1728

Le revenu fléchit brusquement au-delà de 1657 puis baisse plus lentement ou stagne, jusqu'en 1713 en valeur nominale, jusqu'à la Visite générale de 1728 pour une courbe qui chercherait à tenir compte des mutations monétaires.

En 1669, le Groupe des biens de Camargue ne représente plus que 28 % du Grand-Prieuré. L'origine profonde paraît procéder de cette « inconcevable disette d'argent » qui sévit aux pays du bas Rhône, évoquée dans plusieurs lettres de Jean Augarde, procureur du receveur Thomas de Villages, adressées d'Arles à Simon, agent de l'Ordre de Marseille.

Si l'on assiste de 1696 à 1702 à une légère reprise, la baisse reprend ensuite et s'aggrave, plaçant le delta à 20 % seulement de l'ensemble Grand-prieural. De grosses difficultés locales se surajoutent en effet à la conjoncture générale hostile. Sur une quinzaine d'années, la rupture des chaussées, mal suprême, compromet en permanence l'équilibre agraire.

Entre-temps, le gel de 1709 avait anéanti les récoltes et tué le « germe » des herbages. Mais l'événementiel humain assumait aussi son rôle propre, les raids des « phanatiques » camisards ayant compromis durablement la rentabilité de certains domaines.

Les biens du delta accablaient de soucis leurs Administrateurs, et les jeunes chevaliers, en instance d'être pourvus, orientaient leurs espérances vers d'autres secteurs.

Les difficultés d'affermier sous de bonnes conditions s'avéraient considérables. Le Grand-Prieur Baroncelli, dans sa correspondance, se désolait de ne pouvoir procéder à une location « parcellaire » davantage bénéfique, mais de devoir se satisfaire d'un affermage « en général » qui le plaçait, étant donnée la pénurie généralisée de capitaux, sous l'humiliante dépendance du riche avocat d'Arles, Pierre Privat.

3. 1728-1789

Nous abordons l'incontestable phase A de « l'heureux XVIII^e siècle ». Le revenu global du bas Rhône de Malte, emporté lui aussi dans la hausse de longue durée, passe de 97.000 l. à 254.000 pour ces 60 années. Toutefois, jusqu'en 1778, il ne s'établit qu'à 19 % du Grand-Prieuré, conséquence manifeste des perturbations liées aux grandes inondations qui, après une relative accalmie, s'imposent de nouveau et il y aurait ici à rappeler l'ampleur de la catastrophe du 30 novembre 1755. Cependant, au-delà de 1778, en même temps que le Groupe des commanderies du delta, se pousse de 178.000 l. à 254.000 l., il atteint à 23 % du Grand-Prieuré. Nous y retrouverions volontiers l'influence bénéfique de la progression du pavage des chaussées.

Seule une étude de détail permettrait de déceler au bas Rhône de Malte certaines défaillances internes.

Alors que le secteur proprement camarguais s'affirme traditionnellement capable d'une certaine aptitude à s'adapter aux catastrophes naturelles, convertissant si besoin en herbages temporaires ses labours inondés, la Crau s'avère plus rigide, vouée par un rigoureux déterminisme géographique à son rôle presque exclusif de terrain de parcours. Cette relative souplesse camarguaise s'exprimait dans la fondamentale solidarité des labours et des marais à laquelle l'Ordre de Malte restait indéfectiblement attaché.

V. — L'ORDRE DE MALTE CONTRE LE PROJET DE DESSÈCHEMENT DES MARAIS DE BAS LANGUEDOC

C'était un problème depuis très longtemps posé. A juste raison présentée comme d'intérêt général au niveau du royaume, une éventuelle réalisation impliquait une transformation profonde de la vie locale et régionale. Et depuis l'achèvement du canal du Midi, le projet s'était chargé d'une signification accrue puisque ses partisans l'associaient de près à la nécessité de prolonger jusqu'à Beaucaire l'œuvre de Riquet.

Milieu XVIII^e siècle, c'est aux Etats de Languedoc qui, ayant pris conscience d'une conjoncture nouvelle, venaient de s'y rallier, après une opposition séculaire, qu'il appartenait de conduire l'entreprise. Concernant le canal, on sait que la section Aigues-Mortes - Saint-Gilles s'ouvrait au trafic à la veille de la Révolution. Quant au dessèchement, rien n'était commencé. C'est qu'outre l'ampleur et le coût des travaux les Etats allaient rencontrer une hostilité systématique chez quelques-uns des propriétaires les plus considérables, dont l'Ordre de Malte.

Exposer les thèses respectives des partisans et adversaires du projet serait d'intérêt certain relativement à l'histoire de la pensée technologique, voire scientifique de l'époque. Plaidant la cause du dessèchement, nous avons particulièrement retenu un opuscule extrait des « Mémoires pour l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts, imprimé à Trévoux » (janvier 1743) débordant de rationalisme lyrique, faisant totale confiance à l'inclination instinctive des forces naturelles à se plier aux exigences humaines.

A l'inverse les Hospitaliers, dès 1740, dans le très solide « Mémoire pour l'Ordre de Malte » de M^e Accarias de Serconne, s'étaient passionnément opposés à toute initiative attentatoire à l'équilibre traditionnel, au nom d'avantages qui ne sauraient être de leur point de vue qu'illusoire et temporaires.

Après une étude très fine du milieu naturel, notamment au plan hydrologique, l'entreprise était jugée ruineuse pour l'économie du delta et techniquement irréalisable. N'est-il pas arbitraire de pressentir, au fond du débat, l'affrontement de deux attitudes socio-mentales : d'une part des Compagnies de gens de finance, entreprenants et optimistes, sans doute stimulés par cette « cupidité » volontiers dénoncée par les Hospitaliers.

En face les propriétaires fonciers, notamment ecclésiastiques, attachés à des pratiques agraires à rentabilité certes irrégulière, mais assurant « année commune » un profit estimable. L'Ordre de Malte y a joué un des tout premiers rôles, réussissant à contrebalancer le ralliement des Etats de Languedoc à une affaire qu'il estimait d'autant plus néfaste qu'elle entraînait sur la nature et l'origine de ses biens des contrôles vexatoires.

VI. — L'ORDRE DE MALTE ET LA DÉFENSE DE SES « BIENS ET DROITS »

D'énormes dossiers de procédures témoignent dans le fonds de Saint-Gilles de l'ampleur des intérêts en cause et sont riches d'enseignements sur la vie agraire au delta. De cet affrontement des Hospitaliers avec les communautés, nous ne pouvons que signaler les situations majeures :

1. *La commanderie de Saliers et la ville d'Arles :*

L'affaire de « l'esplèche » arlésienne (droits de dépaiissance en bordure du Petit Rhône, pratique de la pêche, chasse et coupe des tamaris) pose dans toute sa gravité le problème essentiel dans l'ancien monde rural, des rapports de force entre la grande propriété et les communautés.

Un conflit séculaire, où l'Ordre n'avait pas toujours été en situation de force, se termine par la « transaction solennelle » du 12 décembre 1673 : Arles renonce à tout droit d'esplèche sur Saliers. C'est une victoire complète des Hospitaliers, significative de la conjoncture spécialement difficile des communautés, alors accablées par les exigences de leurs créanciers, et sans moyens financiers suffisants pour soutenir efficacement leur cause.

2. Prieuré de Saint-Gilles et communautés du voisinage :

Le Grand-Prieur détenait, en domaine proche ou en seigneurie, d'immenses étendues de marais — la Sylve Godesque — entre l'étang de Scamandre et la rive droite du Petit Rhône, où les communautés voisines, particulièrement Vauvert et Saint-Laurent-d'Aygouze, disposaient d'un très sérieux complément de ressources. Communautés et Grands-Prieurs étant évidemment enclins à donner à leurs droits respectifs, d'une discrimination hasardeuse, l'extension maxima.

C'est particulièrement par référence indirecte aux obligations fiscales que s'exerçait la subtilité procédurière. Dans ces pays de taille réelle, apporter la preuve de la « ruralité » d'un fonds jusque-là présumé noble, c'était permettre sa « mise au compoix », c'est-à-dire son assujettissement à la taille, et un effectif allègement pour l'ensemble de la communauté.

Les habitants de Vauvert allaient terminer à leur relatif avantage un conflit de deux siècles avec l'appui inattendu de la Commission de dessèchement dotée le 13 juillet 1769 du pouvoir de connaître dans les contestations de cette nature, et l'Ordre perdait, dans ce cas particulier, son pouvoir d'évocation au Grand Conseil qui l'avait tant servi.

Quant à la communauté de Saint-Laurent-d'Aygouze, en des circonstances assez similaires, elle obtenait par l'arrêt du 13 mai 1773, l'autorisation de mettre au compoix, ayant été à même d'en prouver la roture, de l'important « tènement » de Ribeyrès sur la nature juridique duquel on bataillait depuis bien longtemps.

Tels sont, réduits à leurs données majeures, les problèmes que sa forte présence posait à l'Ordre de Malte au bas Rhône.

Gérard GANGNEUX.